

**Plan de cours PHI2028-30 : Pensée critique et dialogue (Hiver 2017)**

Mercredi, 18.00-21.00

Enseignant : Martin Gibert

Local : à préciser

Courriel : gibert.martin@uqam.ca

Heure de réception : les mercredi de 17h00 à 18h00

**A. Objectifs (selon l'annuaire)**

L'objectif de ce cours est de présenter les outils conceptuels qui permettent d'évaluer les idées, les croyances, ainsi que les arguments qui les étayent, de même que leur mise en oeuvre effective dans un contexte dialogique. Les étudiants y apprendront à identifier les différentes formes d'arguments et à évaluer leurs limites et leurs mérites respectifs.

**B. Sommaire du contenu (selon l'annuaire)**

S'appuyant sur des documents choisis dans un large corpus renvoyant aux différents types de discours (savant, populaire, etc.) le cours abordera l'analyse argumentative par le biais d'exemples concrets et de thèmes d'actualité. Seront étudiés, notamment, la distinction, entre le raisonnement inductif et le raisonnement déductif, la notion de preuve, et les divers types de raisonnements fallacieux (pétition de principe, argument ad hominem, présupposition de l'antécédent, présupposition du conséquent, etc.) Le cours s'intéressera aussi aux différentes modalités que peut prendre le dialogue, en mettant en évidence les règles formelles qui doivent gouverner cette forme de l'échange intellectuel.

**C. Description du cours**

On peut définir la pensée critique comme une évaluation méthodique de la pensée – la sienne et celle des autres. Qu'est-il raisonnable de croire? Comment argumenter correctement? Comment reconnaître un argument fallacieux (un sophisme)? Qu'est-ce qu'une source fiable? Quels sont nos biais culturels et cognitifs? Comment identifier une pseudoscience? S'organisant autour de la lecture du livre de Normand Baillargeon, *Petit traité d'autodéfense intellectuelle*, la première partie de la session (séances 1 à 6) présentera différents outils de la pensée critique.

Mais la pensée critique ne se cantonne pas au domaine du vrai et du faux. Dans la seconde partie de la session (séances 9 à 14), nous nous intéresserons aussi au domaine des valeurs avec des questions politique, juridique, morale ou esthétique. C'est pourquoi nous examinerons différents débats contemporains où s'affrontent des visions du monde, des arguments et des stratégies rhétoriques. Ces débats sont d'autant plus fructueux que leurs acteurs possèdent des compétences de prise de perspective et d'ouverture d'esprit. Il s'agit donc aussi d'être capable de dialoguer, de formuler clairement sa pensée, de comprendre la nature de nos désaccords et d'être à l'écoute (et charitable) envers celles et ceux qui soutiennent des positions divergentes.

## D. Types d'activité d'enseignement

Les séances consisteront en cours magistraux avec une place importante accordée aux discussions sur l'actualité. Des ateliers collectifs ou individuels seront régulièrement proposés afin de s'exercer à appliquer certaines notions théoriques. Nous recevrons également un ou une éditorialiste (séance 12) pour l'interroger sur sa pratique de la pensée critique.

Enfin, un accent sera mis sur le travail d'écriture et de relecture/édition. Chaque étudiant-e devra ainsi rédiger une tribune libre potentiellement publiable (par exemple dans le courrier des lecteurs du *Devoir*) et éditer les tribunes de deux autres étudiant-e-s. Ces textes seront mis à la disposition de tous sur le web.

## E. Évaluations :

Examen intra : 30 %

Rédaction d'une tribune : 24 %

Édition de deux tribunes (évaluée par les personnes éditées) : 3 % + 3 %

Examen final : 40 %

## F. Matériel pour le cours:

Le livre de Normand Baillargeon, *Petit traité d'autodéfense intellectuelle* (Lux, 2006) est disponible en grande quantité à la librairie Zone Libre (262 Ste-Catherine est, coin Sanguinet) avec un rabais de 15

%. Procurez-vous le au plus vite. Les autres textes seront disponibles sur Moodle.

## G. Plan des séances et lectures

- 1- **Qu'est-ce que la pensée critique?** 11/01
- 2- **Peut-on démontrer l'existence de Dieu?** 18/01  
Baillargeon, Normand (2005), *Petit traité d'autodéfense intellectuelle*, chap.1
- 3- **Probabilités et mathématiques élémentaires** 25/01  
Baillargeon, Normand (2005), *Petit traité d'autodéfense intellectuelle*, chap. 2
- 4- **L'information pertinente** 1/01  
Baillargeon, Normand (2005), *Petit traité d'autodéfense intellectuelle*, chap. 3
- 5- **Qu'est-ce qu'un bon argument?** 08/02  
Baillargeon, Normand (2005), *Petit traité d'autodéfense intellectuelle*, chap. 4
- 6- **Que penser des expériences de pensée?** 15/02  
Harari, Yuval (2015), *Sapiens : une brève histoire de l'humanité*, chap. 1 et 2  
David Peirce (2007), *Le projet abolitionniste*
- 7- **Examen intra (30 %)** 22/02
- 8- **Semaine de lectures** 01/03
- 9- **Sommes-nous racistes sans le savoir?** 08/03  
Frederick Douglass (1845/2007), *Mémoire d'un esclave*, extrait.  
McIntosh, Peggy (1988/2014), *Le privilège blanc : débaler le sac à dos invisible*  
Lussier, Judith (2015), *Qui s'approprie le concept d'appropriation culturelle?*

- 10- Le véganisme est-il trop radical?** 15/03  
Gibert (2015), *Voir son steak comme un animal mort*, chap.3
- 11- Dialogue : liberté d'expression et pornographie** 22/03  
Cour Suprême du Canada (1992), *jugement de R. contre Butler*  
Dworkin, Andrea (1978/2007), *La pornographie et le désespoir*  
Despentes, Virginie (2006), *King Kong théorie* (pp.89-108)
- 12- Dialogue : faut-il faire confiance aux médias sociaux?** 29/03  
*Manufacturing consent* (1988), film documentaire.  
Baillargeon, Normand (2005), *Petit traité d'autodéfense intellectuelle* chap.5
- 13- Dialogue : comment se faire comprendre ?** 05/04  
*L'esprit public* (2017), émission de radio sur France Culture  
Gibert, Martin (2012), *Comment peut-on être de droite?*  
Maclure, Jocelyn (2016), *Démagogie, bullshit et autres pathologies du discours politique*
- 14- Dialogue : comment comprendre les autres?** 12/04  
*Le masque et la plume : cinéma* (2017), émission de radio sur France Inter  
Daney, Serge (1992), *Le travelling de Kapo*  
Maclure, Jocelyn (2016), *Médias et démocratie : pourquoi chroniquer ?*  
Maclure, Jocelyn (2016), *Maximes pour l'intellectuel public 2.0*
- 15- Examen final (40 %)** 19/04

## H. Bibliographie indicative

- ARIELY, D. (2008), *C'est (vraiment) moi qui décide ?*, Paris: Flammarion
- BAILLARGEON, N. (2006) *Petit traité d'autodéfense intellectuelle*, Montréal : Lux
- HAIDT, J. (2012) *The Righteous Mind : Why good People are Divided by Politics and Religion*, Pantheon
- HUNTER, D. (2014) *A practical guide to critical thinking : deciding what to do and believe*, 2<sup>nd</sup> Edition, Wiley
- KAHNEMAN, D. (2012) *Système 1 et Système 2 : les deux vitesses de la pensée*, Paris : Flammarion
- MACLURE, J. (2016) *Retrouver la raison : essais de philosophie publique*, Montréal : Québec Amérique
- MOORE, B. N. et PARKER, R. (2014), *Critical Thinking*, 11th Edition, New York : McGraw Hill
- PETERSON, C. (2013), *Pensée rationnelle et argumentation*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal
- VAN EEMEREN, F. et al. (2014), *Handbook of Argumentation Theory*, Springer

## I. Rappel des politiques 16 et 18.

<p><b>Politique 16 sur le harcèlement sexuel</b></p> <p>Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.</p> <p>La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.</li> <li>2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.</li> <li>3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.</li> <li>4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.</li> <li>5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.</li> <li>6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.</li> <li>7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.</li> <li>8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.</li> </ol> <p>Pour plus d'information :</p> <p><a href="http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf">http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf</a></p> <p>Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :</p> <p>Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :</p> <p>514-987-3000, poste 0886</p> <p><a href="http://www.harcelement.uqam.ca">http://www.harcelement.uqam.ca</a></p>
--

<p><b>PLAGIAT</b></p> <p><b>Règlement no 18 sur les infractions de nature académique</b></p> <p>Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.</p> <p>La liste non limitative des infractions est définie comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la substitution de personnes ;</li> <li>• l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;</li> <li>• la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;</li> <li>• l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;</li> <li>• la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;</li> <li>• l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;</li> <li>• l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;</li> <li>• la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;</li> <li>• la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.</li> </ul> <p>Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18</p> <p>Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : <a href="http://www.integrite.uqam.ca">www.integrite.uqam.ca</a></p>
--

## J. Baccalauréat en enseignement secondaire Formation ÉCR: compétences pédagogiques visées.

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement attendu
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ;</i></li> <li>- <i>Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ;</i></li> <li>- <i>Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves.</i></li> </ul>	<b>Sensibilisation</b>
Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ;</i></li> </ul>	<b>Maîtrise</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement.</i></li> </ul>	<b>Consolidation</b>
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ;</i></li> <li>- <i>Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ;</i></li> <li>- <i>Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement.</i></li> </ul>	<b>Sensibilisation</b>